Le Président
Ancien Ministre
Vice-Président honoraire du Sénat
Maire de Marseille

Arrêté n° 18/028/CM

Délégation de fonction à Madame Martine Césari - Abrogation de l'arrêté 16/116/CM - Nouvelle délégation

VU

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 01-003/16/CM du 17 mars 2016 du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence relative à l'élection de Monsieur Jean-Claude Gaudin, en qualité de Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n° HN 004-006-16 du 17 mars 2016 portant élection de Madame Martine Césari en qualité de 11ème Vice-Présidente ;
- L'arrêté 16/116/CM du 8 avril 2016 portant délégation de fonction à Madame Martine Césari, 11ème Vice-Présidente du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

CONSIDÉRANT

- Qu'il convient de modifier la délégation de fonction de Madame Martine Césari.

ARRETE

Article 1 :

Est abrogé l'arrêté 16/116/CM du 8 avril 2016.

Article 2 :

Délégation de fonction est donnée, sous la surveillance et la responsabilité du Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, à Madame Martine CESARI, 11ème Vice-Présidente, en ce qui concerne :

- Le Handicap

Reçu au Contrôle de légalité le 13 Février 2018

Article 3 :

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence est chargé de l'exécution de cet arrêté.

Fait à Marseille, le 13 février 2018

Le Président,
Signé : Jean-Claude GAUDIN